



Extrait du site FADBEN

<http://www.fadben.asso.fr/Compte-rendu-de-l-audience-du-4,101.html>

Compte-​​rendu de l'audience du 4 novembre 2009 au MEN

- Menu central - Actions - La FADBEN interpelle l'institution -

Date de mise en ligne : mercredi 11 novembre 2009

FADBEN

Une délégation de la FADBEN a rencontré M. Erick Roser, conseiller du Ministre aux affaires pédagogiques.

Françoise Albertini commence par formuler deux demandes d'information de la part des professeurs documentalistes :

- Depuis nos premières propositions lors de l'audience avec M. De Gaudemar, en juillet 2008, comment se dessine la structure de la nouvelle réforme ?
- Quels sont les objectifs de cette réforme en terme de réussite de l'élève, et quelle place a été envisagée pour les professeurs documentalistes dans celle-ci ?

Erick Roser nous précise :

- que **l'objectif de la réforme** est d'assurer la réussite de chaque élève
- **des constats** :
 - La réussite au bac-calaureat subit une stagnation autour de 66% depuis 1994,
 - un étudiant sur deux rate sa première année universitaire par manque d'autonomie et de méthodes,
 - une hiérarchisation implicite des filières de l'enseignement secondaire ;
- que la réforme se situe dans **une perspective européenne** : faire accéder 50% d'une classe d'âge à l'enseignement supérieur.

L'horizon de la réforme est donc l'acquisition de l'autonomie et de nouveaux savoirs. **Les trois priorités sont donc** :

- l'orientation des élèves (accompagnement à la demande) ;
- l'accompagnement des élèves dans les méthodes pédagogiques (acquérir des méthodes) ;
- l'ouverture vers l'extérieur (langues étrangères, culture et responsabilisation).

Erick Roser a bien compris lors de notre rencontre antérieure que notre action se situe au niveau des élèves. Le point important qui, pour lui, semble nous concerner particulièrement, est celui de l'accompagnement personnalisé, mis en place sous la responsabilité des équipes pédagogiques par l'intermédiaire du conseil pédagogique avec comme orientations :

- le soutien à l'élève lorsqu'il rencontre des difficultés (aide, soutien...) ;
- acquérir des méthodes et approfondir des sujets (faire sens, être efficace et acquérir des méthodes) ;
- la construction de son orientation.

Cet accompagnement n'a rien à voir avec l'accompagnement éducatif en collège. Il concerne tous les élèves et constitue un levier de progrès dans cette réforme. Il s'agit d'un temps d'enseignement de deux heures par semaine qui rentre dans la dotation horaire globale des établissements.

Françoise Albertini demande si les TPE, l'ECJS, les AID sont maintenus. Erick Roser précise que ces dispositifs sont préenvisagés dans les mêmes conditions. Françoise Albertini signale que ce sont ces dispositifs que les professeurs documentalistes ont prioritairement investis pour construire des savoirs en information documentation, car ce sont des temps d'enseignement.

Erick Roser précise que l'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement hors des disciplines.

Cette com-po-sante est à construire en terme de **projet dans les conseils péda-go-giques des établissements**. Nous avons notre place dans ces équipes et pouvons ins-crire notre pro-po-sition de former les élèves à l'information docu-men-tation dans ces projets. Nous faisons part de nos craintes pour les « dis-po-sitifs » qui sont du ressort de l'autonomie des établissements et insistons pour que le **texte de cadrage** soit suf-fi-samment explicite sur le rôle des pro-fes-seurs documentalistes.

Martine Ernoult relève les dif-fi-cultés que les pro-fes-seurs docu-men-ta-listes ren-contrent sur le terrain en terme de lisibilité et d'intégration dans des équipes plu-rielles. Le dis-ci-pli-naire prend souvent le pas sur l'interdisciplinaire et la docu-men-tation est presque tou-jours oubliée. Elle insiste sur le fait que le pro-fesseur docu-men-ta-liste soit véri-ta-blement cité dans les textes officiels.

Thierry Adnot précise que le CDI est souvent cité, la for-mation à la recherche d'information quel-quefois évoquée mais le pro-fes-sionnel der-rière la réussite de ces dis-po-sitifs rarement cité. Il insiste sur le lien qui doit être fait dans les textes offi-ciels entre pro-fesseur docu-men-ta-liste, CDI et ensei-gnement à l'information documentation.

Erick Roser nous demande de for-muler notre pro-po-sition sur le rôle des pro-fes-seurs docu-men-ta-listes dans cet espace temps et qu'il la trans-met-trait pour qu'elle soit prise en compte dans la cir-cu-laire de cadrage général qui doit être publiée en janvier 2010.

Fran-çoise Albertini et Thierry Adnot insistent sur le fait qu'il n'y a pas qu'un appren-tissage métho-do-lo-gique à mettre en oeuvre mais que de véri-tables savoirs sont à acquérir par l'élève. Martine Ernoult précise que nous avons notre spé-ci-ficité même si nous tra-vaillons avec nos col-lègues de dis-ci-pline, la contex-tua-li-sation des appren-tis-sages est néces-saire, elle permet d'éclairer une notion au regard des dis-ci-plines à prendre en compte. Martine Ernoult demande si un finan-cement excep-tionnel, orienté « res-sources docu-men-taires » accom-pa-gnera la réforme ; elle évoque le coût financier que repré-sente l'accès par l'élève à cer-taines bases de données payantes. Elle évoque également un temps de médiation néces-saire lié à l'utilisation d'outils complexes.

La dis-cussion s'oriente vers la nou-velle maquette des concours et la mas-te-ri-sation. Erick Roser pense que la mas-te-ri-sation, en recrutant les ensei-gnants à bac+5 devrait per-mettre de confronter tous les futurs ensei-gnants aux exi-gences de la recherche, et par là de les sen-si-bi-liser aux néces-sités des appren-tis-sages info- documentaires. Le stage en M2 serait rémunéré et par-ti-ci-perait à une meilleure for-mation pro-fes-sionnelle. Fran-çoise Albertini précise que les PLC2 en docu-men-tation devaient rendre un mémoire assez consé-quent, arti-culant théorie et pra-tique et que de ce point de vue la mas-te-ri-sation est plutôt en retrait.

Pour revenir à la réforme du lycée, Erick Roser nous parle d'une nou-velle mission pour les ensei-gnants, qui sera le tutorat pour accom-pagner l'élève dans son projet d'orientation et que les ensei-gnants seraient payés en heures affectées à ce tutorat. Fran-çoise Albertini sou-ligne que son appli-cation aux pro-fes-seurs docu-men-ta-listes va se heurter aux pro-blèmes sta-tu-taires. Erick Roser sou-ligne qu'il n'y a pas de pro-blème de principe sur la rému-né-ration des heures sup-plé-men-taires (à l'exclusion des pro-blèmes juri-diques). Thierry Adnot signale que nous avons également demandé une audience à la DGRH et que l'association conçoit glo-ba-lement l'ensemble de ces ques-tions. En conclusion, Erick Roser nous informe que le texte de cadrage général est prévu pour le mois de janvier et il demande à la FADBEN de lui adresser sa contri-bution pour définir pré-ci-sément la par-ti-ci-pation des pro-fes-seurs docu-men-ta-listes dans l'accompagnement per-son-nalisé et dans la réforme. La DGESCO aura la charge de pré-ciser les contenus. Le déploiement de la réforme se fera sur 3 ren-trées : 2010 (pour les secondes), 2011 (pre-mières), 2012 (ter-mi-nales). La nécessité absolue est de réussir son pilotage.

Fran-çoise Albertini remercie Erick Roser de nous avoir reçu et de prendre en compte notre point de vue.

Cette audience a duré deux heures et les échanges de grande qualité ont permis d'aborder de nombreux points qui concernent l'exercice de notre métier.